



MAIRIE DE LORAY
Département du DOUBS
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY
Tél. : 03.81.43.20.66
Email : mairie@loray.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 27 octobre 2022 de 20h15

Date de convocation : le 21 octobre 2022

Séance N°8/2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-sept octobre à vingt heures quinze,
Le conseil municipal de la commune de LORAY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marcelline VIPREY, Bénédicte BENEHLOCINE, Claudette FAIVRE, MM. Claude ROUSSEL, Mathieu MOREL, Jean Claude BARBIER, Flavien PERROT-MINOT, Damien GAILLARD, Francis HENRIOT, Richard MYOTTE.

Secrétaire de séance : Marcelline VIPREY

Absents excusés : MM. Florian FORTERRE, Mathieu ROBICHON, KUZNIAK Frédéric, Angélique DUBOZ

Procuration : KUZNIAK Frédéric donne pouvoir à Mme VIPREY Marcelline.

Le nombre des membres en exercice est de quatorze, le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR de la séance n°8/2022

1. Approbation du CR du 22 septembre 2022
2. Eclairage public
3. Rénovation bâtiment école
4. Ecole - Périscolaire
5. Liaison douce – Abri bus
6. PLUI
7. Divers

Monsieur le Maire demande aux membres du CM pour ajouter à l'ordre du jour la présentation de devis pour les travaux au cimetière et le vote de DM pour augmentation de crédit. Les membres du conseil municipal ne portent pas d'objection.

1. Approbation du CR du 22 septembre 2022

Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal précédent.

2. Eclairage public :

- L'arrêt de l'éclairage public est effectif depuis mi-octobre de 23h :00 à 5h00 et ces mesures prises sont plutôt bien perçues par l'ensemble de la population.
- Sébastien SEIGNE a reçu les becs de rue commandés pour remplacement des défectueux, il y en aura 7 de changé très prochainement.
- La question est posée aux membres du CM de stopper en totalité l'éclairage des monuments publics : fontaine ronde, croix, église.

Doivent-ils rester branché ? Le vote est 8 Pour ; 3 Contre → église, croix, fontaine ronde resteront allumé à l'identique de tout l'éclairage public en arrêt de 23h00 à 05h00 du matin.

- Noël : Décoration : Après concertation, il sera installé une forêt de sapin aux âges, des décorations lumineuses aux trois fontaines et un sapin à l'école. Damien Gaillard demande que soit regardé l'état de fonctionnement des décorations (voir avec Panda). La date prévue pour la mise en place de cette décoration est prévue le 26 novembre et 03 décembre et que l'allumage se fasse le 03 décembre.
- Il ne sera pas prévu de vente de sapin de Noël par la commune.

3. Rénovation de l'école :

Présentation de l'avancement du projet par l'architecte le 11 octobre aux membres du conseil Municipal. Le CM a été quelque peu déçu par la prestation, les membres s'attendaient à un travail plus détaillé et des réponses plus pertinentes de l'architecte. La présentation du projet n'a pas convaincu les membres du conseil.

Des sondage, carottages ont été réalisé le mercredi 26 octobre sur les dalles. Le bureau d'étude technique est venu sur les lieux le jeudi 27 octobre pour rendre compte prochainement des résultats constatés.

Le Maire et Richard MYOTTE ont rencontré le sous-préfet, ils ont fait une présentation de la commune et du projet de réhabilitation de l'école.

Il a été préconisé d'annuler la première demande de subvention car le projet a déjà évolué. Un dossier sera établi avec une prérogative de faire une réhabilitation de l'école en utilisant des matériaux locaux. Le maire demande aux membres du Conseil pour faire partie d'une commission de préparation et de suivie des dossiers des subventions. C'est Damien Gaillard qui se propose pour seconder et aider le Maire pour les prochaines demandes et pour suivre ces dossiers de subventions.

4. Ecole – Périscolaire

- Le RPI a voté pour l'achat de 8 capteurs de mesure de l'air pour le prix de 788,28TTC avec un dossier de subvention auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs (DSDEN).
- Téléphonie : Il est prévu que l'académie fournisse des cartes SIM et qu'elle se charge de l'abonnement téléphonique. Le SIVU s'associe à cette initiative en mettant à disposition des directeurs un téléphone portable. Un devis a été demandé à ID Info pour un montant de 377,78TTC.
- Les frais de fonctionnement : Madame la Présidente rappelle aux membres du SIVU que la participation des communes au budget du RPI a été fixée par délibération en 2018 à 650 euros par élève.
Il est proposé de fixer à 650 euros par élève les frais de participation des communes.
La participation de chaque commune est calculée selon le nombre d'élèves à la rentrée de Chaque année scolaire.
L'effectif retenu pour ce calcul est celui de la rentrée 2022.
FLANGEBOUCHE : 72 élèves x 650 = 46 800 euros
LORAY : 81 élèves x 650 = 52 650 euros
PLAIMBOIS-VENNES : 18 élèves x 650 = 11 700 euros
FUANS : 1 élève x 650 = 650 euros
TOTAL : 171 élèves = 111 150 euros
- L'équipe enseignements demande d'augmenter les heures de l'ATSEM d'une demi-journée soit le vendredi après-midi. La demande vient de l'école de Flangebouche et le RPI est plutôt favorable. Le conseil municipal doit se prononcer : Pour 10 Contre 1

- *Le CM accepte l'augmentation du temps de travail de l'ATSEM*

• Publiée sur papier le 31 /11/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 27 10 01

• Reçu en Préfecture le 10/11/2022

- Le Maire annonce aux membres du conseil de la démission de Blandine Amey à partir du 14 décembre 2022.

5. Liaison Douce – Abri bus

- **Liaison douce**

Retour de Monsieur CARBONI

Loray, Grande Rue – RD19, aménagement d'une voie douce

Relevé d'échanges de la réunion du 05/09/2022 :

• La commune souhaite aménager une voie douce pour faire la liaison entre le coeur du village (école, Mairie, Eglise, périscolaire, commerces, etc.) et l'entrée du village (Les Ages de Loray) jusqu'à un nouvel arrêt de car.

• La voie douce est à destination des piétons et mobilité actives (vélos, trottinettes, rollers, skateboard, etc.).

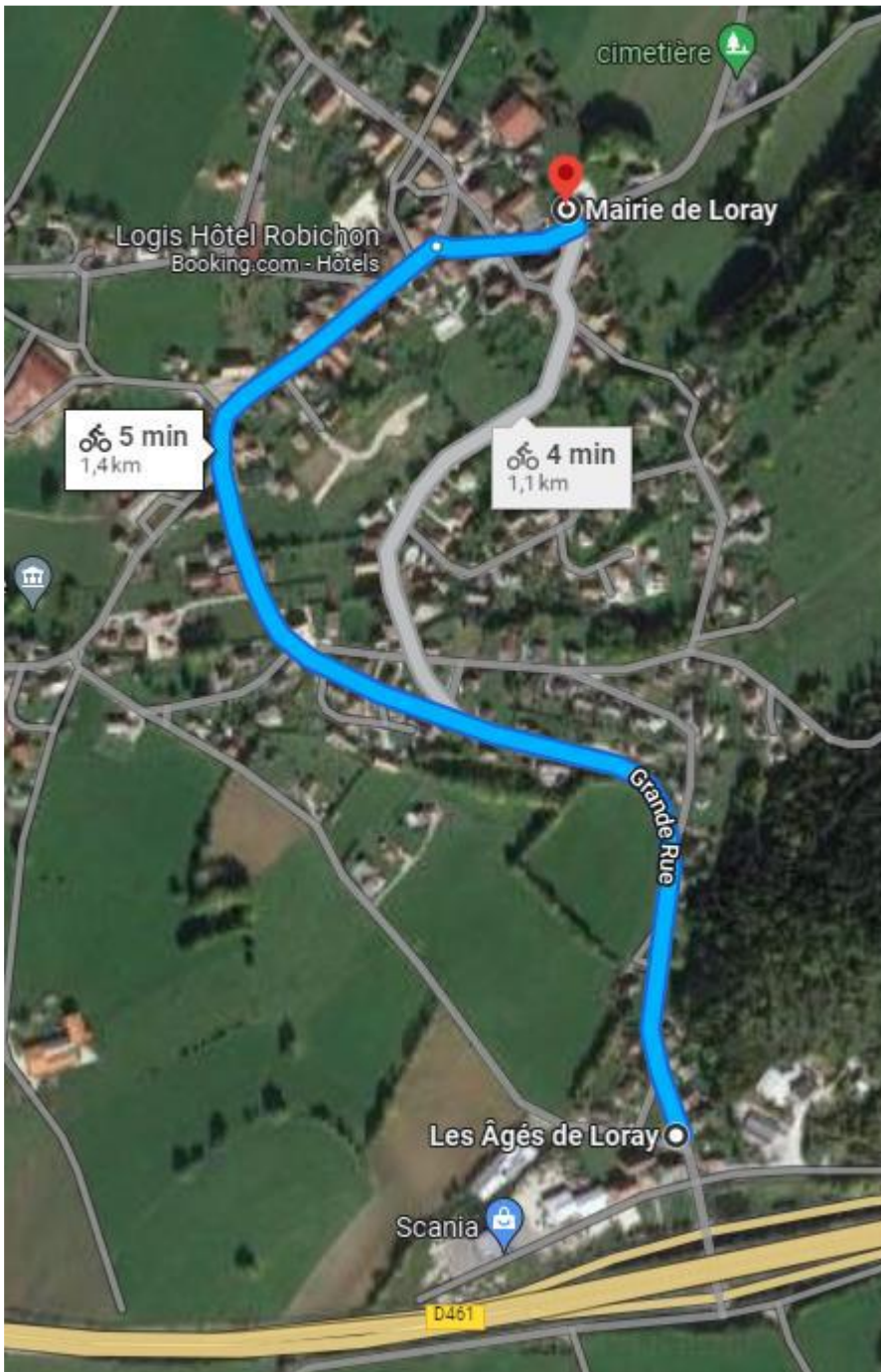
• Le projet se situe dans son intégralité le long de routes départementales : RD19 et RD240.

• La commune souhaite une voie douce séparée physiquement de la voirie (exemple : clôture en bois), sans bordures hautes (même niveau que la voirie).

• La commune souhaite sécuriser les cheminements piétons devant la Mairie : largeur de trottoir inexistante à l'angle du bâtiment. L'AMO indique que l'aménagement d'une écluse ne semble pas envisageable (faible visibilité + présence de l'arrêt de car).

Etat des lieux : Le projet s'étend sur près de 1,4 kilomètres.

Si le dossier doit être retenu, la priorité sera donné rue du puits de cival et au bas des âges.



- Arrêt de Bus : TP Pobelle est en train d'effectuer les travaux, il reste l'enrobé à faire. L'abri bus sera fait en bois.
Francis Henriot supervise les travaux de l'abri bus
Mathieu Morel prévient la région transport scolaire pour l'informer du nouvel arrêt bus.
Francis Henriot se charge des lignes jaunes et passage piétons au sol avec la CCPHD.

6. PLUI :

Le Maire rappelle que le PLUI n'a toujours pas été validé par les services de l'état. Le scénario démographique a été validé en conseil communautaire le 26 septembre 2022.

Objectif de 30 706 habitants soit 4 266 habitants supplémentaires d'ici 2030 1.37%/an.

Le besoin pour la communauté de commune est de 2 295 logements soit 80 ha pour l'habitat.

Il reste à valider l'armature territoriale dans le PLUI en :

- Ville : Valdahon qui représente 21% de la population - densité proposée (45 logements/ha).
- Bourgs-centre : Vercel, Pierrefontaine-les-Varans, Orchamps-Vennes et Bouclans ils représentent 24% de la population – densité proposée (25 logements/ha).
- Bourgs-relais : Etalans, Avoudrey et Les Premiers Sapins, ils représentent 16% de la population -densité proposée (20 logements/ha).
- Villages ils représentent 39% de la population avec une densité proposée (15 logements/ha).

Faut-il favoriser l'augmentation de la population de Valdahon et des Bourgs centre afin de diminuer la consommation de foncier ?

Sujet qui sera tranché lors d'un prochain conseil communautaire.

7. Cimetière :

Sur la demande de Marceline VIPREY des devis ont été déposés pour des travaux au cimetière.

Devis :

Réalisation de Cavurnes Pompes funèbres du Val de Vennes devis de 3 180 TTC

Démontage et évacuation de vieux entourages, Creusement de fosse pour exhumation et dépose des restes exhumés dans l'ossature communal devis SAS Jacquot et KAULEK Valdahon 2 127.78 TTC

Le CM accepte les deux devis et donne pouvoir à Mme Viprey de poursuivre et donner suite.

➤ Publiée sur papier le 31 /11/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 27 10 02

➤ Reçu en Préfecture le 04/11/2022

8. DM : Ouverture de crédit : chapitre 20 et chapitre 67

Afin de pouvoir passer l'écriture du connecteur PASRAU, il convient de faire une DM d'un montant de 100€ au chapitre 20 pour ouverture de crédit sur excédent budgétaire.

Afin de passer l'écriture de régularisation de provision demandée par le trésorier, il convient de faire une DM d'un montant de 597,66 pour ouverture de crédit au chapitre 67 pour ouverture de crédit sur excédent budgétaire

Le CM vote à l'unanimité pour l'ouverture de crédit.

- Publiée sur papier le 31 /11/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 27 10 03
- Reçu en Préfecture le 04/11/2022

9. Divers :

- **Restriction d'eau : information de l'ARS analyse suspecte impropre à la consommation : Note de l'ARS :**
 - 1)La nécessité d'informer la population desservie au moyen de la note jointe,
 - 2)La nécessité de basculer votre alimentation sur le syndicat de la Haute Loue dans l'attente d'une intervention technique sur votre UV,
 - 3)De chlorer manuellement dès à présent, l'ensemble des réservoirs par ajout d'un berlingot d'eau de javel de 250 ml à 9.6% pour 50 m3 de volume
 - 4)A défaut de pouvoir vidanger les réservoirs et purger le réseau, d'ajouter quotidiennement 2 berlingots d'eau de javel au réservoir de tête, La consommation d'eau étant d'environ 100 m3/j.
 - 5)Un prélèvement de contrôle sera réalisé mercredi 2/11. Le résultat sera connu au mieux le vendredi 4/11.

- **Compteur d'eau :**

Relevé fait en partie, il reste quelques incertitudes notamment sur les sous compteurs. La facturation est en cours d'élaboration.

- Cérémonie du 11 novembre : gerbe commandée.

Prochaine réunion le jeudi 8 décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL

Séance n°8/2022- Conseil municipal du 27 octobre 2022

Listes des délibérations et affaires traitées au cours de la séance

N°	Délibération	Pas de délibération
1. Validation du PV séance du 22 septembre 2022		X
2. Eclairage public		X
3. Rénovation bâtiment école		X
4. Ecole périscolaire DCM 22 27 10 01	X	
5. Liaison douce Abri bus		X
6. PLUI		X
7. Cimetière DCM 22 27 10 02	X	
9. DM Ouverture de crédit DCM 22 27 10 03	X	